



2023 /  
S'LOW

Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2023

**Date de convocation**

\*\*\*

29 SEPTEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe - Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Thérèse ZAOUI, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Étaient Absents excusés :**

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.  
Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.  
Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.  
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué.

**Secrétaire de séance :** Patrick LEMAIRE

**Date d'affichage**

\*\*\*

04 OCTOBRE 2023

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....29

Votants.....33

N° DEL-23-42

**Objet**

\*\*\*\*

**Attribution  
d'Equipements de  
Protection  
Individuelle (EPI)  
pour les agents du  
service technique et  
du pôle des  
réussites éducatives**

**COMMUNE DE MARLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 10 octobre 2023**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 7 septembre 2023,

**Considérant** que les employeurs territoriaux dotent leurs agents d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) en fonction des risques professionnels auxquels ils sont exposés.

**Considérant** que la mise en œuvre des EPI s'inscrit dans une démarche de prévention globale.

Monsieur le Maire expose et désigne les différents EPI :

- Pour les agents polyvalents exerçant leurs missions au service technique – patrimoine bâti
  - Un jean EPI
  - Une chasuble haute visibilité
  - Une parka 4 en 1 haute visibilité (achat : 1 année sur 2)
  - 3 tee shirt
  - Une paire de chaussures de sécurité
  
- Pour l'agent polyvalent dont la mission principale est l'électricité au service technique – patrimoine bâti
  - Un pantalon EPI sans métal
  - Une chasuble haute visibilité
  - Une parka 4 en 1 haute visibilité (achat : 1 année sur 2)
  - 3 tee shirt
  - Une paire de chaussures de sécurité sans métal
  
- Pour l'agent polyvalent dont la mission principale est la serrurerie au service technique – patrimoine bâti
  - Un pantalon EPI ignifugés
  - Une chasuble haute visibilité
  - Une parka 4 en 1 haute visibilité (achat : 1 année sur 2)
  - 3 tee shirt
  - Une paire de chaussures de sécurité ignifugée
  
- Pour les agents polyvalents exerçant leurs missions au service technique – cadre de vie
  - Un pantalon haute visibilité
  - Une chasuble haute visibilité
  - Une parka 4 en 1 haute visibilité (achat : 1 année sur 2)
  - 3 tee shirt
  - Une paire de chaussures de sécurité ignifugée

S<sup>2</sup>LOW

- Pour les agents exerçant leurs missions au Pôle des politiques éducatives à savoir les ATSEM et les agents de propreté :

- Une paire de baskets de sécurité antidérapantes
- Une tunique
- Un polaire

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- d'adopter les propositions de Monsieur le Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur Serge MOREAU,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**-ADOPTÉ la proposition.**

**Le secrétaire de séance  
Patrick LEMAIRE**



**Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE**



Transmis en sous-préfecture le 23/10/2023.....  
Document exécutoire à compter du 23/10/2023.